

LE TRANSPORT AÉRIEN

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'ABSENCE D'APPLICATION DES RÈGLES DE SÉCURITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion urgente. Comme on a appris, à la suite des violations des règles de sécurité aérienne dans le nord-ouest de l'Ontario, que les inspecteurs aériens y ont reçu pour instruction de leur supérieur à Ottawa de ne pas suspendre les permis des compagnies aériennes qui s'en rendent coupables «avant d'avoir bien tenu compte des ennuis que cette mesure pourrait causer au ministre et de toutes les autres répercussions politiques qu'elle pourrait avoir», je propose, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre ordonne au ministre du Transport d'instituer une commission d'enquête publique sur la situation de la sécurité aérienne dans le nord-ouest de l'Ontario et sur les raisons pour lesquelles on n'a pas fait respecter, comme il se doit, les règles de sécurité aérienne.

M. l'Orateur: On ne peut présenter une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉDUCTION DU TRAITEMENT DU MINISTRE JUSQU'AU RETOUR DE LA RENTABILITÉ DU SERVICE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une motion sur une question urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre des Postes a annoncé récemment que le tarif des lettres de la première classe serait porté à 14c., et que le service au guichet le samedi matin sera supprimé à compter du 1^{er} décembre dans les régions rurales du Manitoba, tout cela afin que les Postes redeviennent rentables, je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que le traitement annuel du ministre des Postes soit ramené à \$1 par an jusqu'à ce que l'on puisse lui payer son traitement habituel sur les bénéfices du ministère.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VIOLATION DU SECRET DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT— DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ENQUÊTE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Deux semaines se sont écoulées depuis

Questions orales

que nous avons appris qu'il était possible de violer la vie privée des contribuables canadiens en téléphonant au ministère du Revenu national pour demander des renseignements. On a demandé au ministre ce qu'il a fait depuis deux semaines pour essayer de localiser les fuites, mais en vain. Le ministre a-t-il mené des enquêtes au sein de ses services, outre les enquêtes qu'est en train d'effectuer la Gendarmerie royale du Canada? Dans ce cas, peut-il dire à la Chambre aujourd'hui, comment certaines personnes s'y sont prises pour obtenir des renseignements fiscaux personnels et secrets sur certains contribuables, quelle a été la fréquence de ces demandes et combien de contribuables sont touchés par ces indiscretions?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord préciser que j'ai bel et bien déjà répondu à la question du député et à ses allégations. Je ne sais plus quel jour il a posé la question mais je lui ai répondu dans une lettre qui a été envoyée hier; je lui ai dit notamment que les rumeurs qui courent à la Chambre sont fausses. Les enquêtes qui ont été menées depuis que l'on a parlé de cette fuite ont été très fructueuses et la GRC m'a remis un rapport provisoire aujourd'hui. Je ne suis pas en mesure d'en révéler le contenu. Je risquerais de nuire à l'enquête en révélant maintenant les résultats obtenus jusqu'à présent. Il est préférable que j'attende d'avoir le rapport définitif de la GRC. Les responsables du ministère font également leur petite enquête de leur côté.

Je suis persuadé que dorénavant bien des citoyens se plaindront auprès de leur député de la difficulté d'obtenir une réponse ou des renseignements au téléphone parce que le ministère ne procédera plus de la même façon à l'avenir. J'aimerais avertir les députés que lorsqu'ils nous demanderont des renseignements par écrit sur un de leurs commettants, ils devront joindre à leur demande une autorisation écrite de l'intéressé. Le ministère devra également avoir reçu une lettre du député avant de fournir quelque réponse que ce soit.

● (1417)

M. Beatty: Apparemment, monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas saisi le sens de la lettre qu'il m'a envoyée. Elle ne porte aucunement sur les allégations que MM. Templeton et Berton ont formulées quant à la possibilité d'obtenir au téléphone des renseignements sur les dossiers des contribuables. Le ministre ne s'en tirera pas simplement en se retranchant derrière l'enquête de la GRC. Je tiens à savoir quelle enquête il a lui-même effectuée en sa qualité de ministre. Quelle a été l'ampleur des fuites jusqu'à maintenant? Possède-t-il la liste des Canadiens au sujet desquels le ministère a fourni des renseignements? Quelles mesures a-t-il prises en tant que ministre pour informer ces Canadiens qu'on a porté atteinte à leurs droits, de façon qu'ils puissent prendre les mesures qui s'imposent?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je soutiens que ces allégations et ces remarques ne sont pas fondées sur des faits. Tel n'est pas le cas. Contrairement à ce que le député dit à la Chambre, il n'y a eu que très peu de fuites dans mon ministère. Je lui ai signalé que nous faisons enquête au sein du ministère. Je ne peux faire rapport maintenant ni dire dans quelle mesure le Gendarmerie royale a réussi jusqu'ici.